

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 26 février 2021

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 49

Délibération n° 2021-29

Objet de la délibération : Délibération relative à la désignation des membres siégeant au sein du Conseil d'Administration de la Régie des Eaux de la Provence Verte : abroge la délibération n° 2020-383

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six février, à huit heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 19 février 2021.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, RAVANELLO Alain, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, GUIOL André, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONTIER Henri-Alain, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PIANELLI Serge, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont représentés :** VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, RULLAN Nicole donne procuration à AUDIBERT Eric, KHADIR Paul donne procuration à BETRANCOURT Claude, LE METER Sophie donne procuration à SIMONETTI Pascal, MONDANI Denis donne procuration à NEDJAR Laurent
- **Absents :** PORZIO Claude, FREYNET Jacques, LANFRANCHI Christine

Secrétaire de Séance : Madame Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2224-7 et suivants et D.2224-5 et suivants, relatifs aux services publics industriels et commerciaux de l'eau et de l'assainissement, et R.2221-2 et suivants, relatifs à l'organisation administrative d'une régie ;

VU l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, traitant de parité entre les hommes et les femmes au sein des Conseil d'administration ;

VU la délibération n° 2021-28 du Conseil de la Communauté d'agglomération du 26 février 2021 portant approbation des statuts modifiés de la Régie des Eaux de la Provence Verte ;

VU les statuts de la Régie des Eaux de la Provence Verte (REPV) ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article 7 des statuts de la REPV, le Conseil d'administration est composé de dix membres titulaires et deux membres suppléants désignés par le Conseil communautaire, sur proposition du Président selon la répartition suivante :

- Sept titulaires et deux suppléants issus du Conseil communautaire,
- Trois titulaires choisis parmi les usagers de la Régie ou leurs représentants ;

CONSIDERANT que les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil communautaire, sur proposition du Président, pour une période ne pouvant excéder la limite de durée d'un mandat communautaire ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Conseil communautaire peut décider de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de désigner en son sein, sur proposition de Monsieur le Président, les administrateurs titulaires et suppléants du conseil d'administration de la Régie des Eaux de la Provence Verte (REPV) suivants :

Membres titulaires :

Didier BREMOND	Laurent NEDJAR	Serge LOUDES
Eric AUDIBERT	Philippe VALLOT	Nicole RULLAN
Denis MONDANI		

Membres suppléants :

Annie GIUSTI	Romain DEBRAY
---------------------	----------------------

- de désigner, en complément, sur proposition de Monsieur le Président, trois représentants des usagers titulaires qui siégeront comme administrateurs, choisis parmi les usagers de la Régie :

Christine MAYER Châteauvert	Thierry MESPLIER Brignoles	Denis SCHOTT Brignoles
---------------------------------------	--------------------------------------	----------------------------------

- de rappeler que le mandat des différents administrateurs cités ci-dessus débute le 1^{er} janvier 2021,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La délibération n° 2020-383 est abrogée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission*

*le - 1 MARS 2021
et affichage le*

- 1 MARS 2021



Fait et délibéré à Brignoles, le 26 février 2021

Le Président

Didier BREMOND